HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné par la soussignée de l'entrée en vigueur du règlement suivant:

- Règlement numéro 992-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 512 afin de modifier diverses dispositions.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément au certificat de conformité délivré à la Ville de Huntingdon le 22 octobre 2026.

Toute personne peut consulter ce règlement sur le site Web de la ville www.villehuntingdon.com, en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 23, rue King, Huntingdon Québec, J0S 1H0, durant les heures d'ouverture, ou en faire une demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villehuntingdon.com.

Donné à Huntingdon, ce 5 novembre 2026.

(Original signé)

_____
Claudine Beaudin
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Claudine Beaudin, greffière par intérim de la Ville de Huntingdon, certifie par les présentes avoir affiché le présent avis public relatif au règlement numéro 992-2026 à l'extérieur de l'hôtel de ville le 5 novembre 2026.

Conformément au règlement 979-2024 adopté par le conseil municipal le 13 janvier 2025, je, Claudine Beaudin, greffière par intérim de la Ville de Huntingdon, certifie également avoir publié sur le site Internet de la Ville de Huntingdon, le 5 novembre 2026, le présent avis public concernant le règlement numéro 992-2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 novembre 2026.

(Original signé)

_____
Claudine Beaudin
Greffière par intérim

VILLE DE HUNTINGDON
23, RUE KING
HUNTINGDON (QUÉBEC) J0S 1H0
TÉLÉPHONE: (450) 264-5389
TÉLÉCOPIEUR: (450) 264-6826